

Le 17 août 2012

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Distributeur relative au poste Charland
Dossier Régie: R-3805-2012
Notre dossier : R046771 ÉF

Chère consœur,

Selon l'avis disponible sur les sites de la Régie et d'Hydro-Québec dans le dossier mentionné en rubrique, les personnes intéressées pouvaient soumettre des observations écrites au plus tard le 16 août 2012 à midi.

Comme aucune observation écrite de la part d'intéressés n'a été déposée dans le présent dossier et qu'aucun intéressé n'a demandé le report de la date limite pour le dépôt d'observations, la prochaine étape prévue à l'avis, soit les réponses du Distributeur aux observations écrites des intéressés, est sans objet.

Le Distributeur demande respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

En effet, à moins que la Régie ait d'autres questions pour le Distributeur, auxquelles il sera évidemment disposé à répondre dans les meilleurs délais, le Distributeur considère que le dossier est complet et que la preuve documentaire déposée au soutien de la demande d'autorisation contient tous les renseignements exigés par les dispositions réglementaires applicables.

Le Distributeur demande à la Régie d'autoriser son projet d'investissements relatif à la construction et au raccordement du poste Charland dont le coût est de 15,4 M \$ pour le Distributeur, le tout conformément à la preuve soumise à l'appui de la demande.

Le Distributeur souligne que son projet d'investissement est nécessaire afin qu'il puisse s'acquitter adéquatement de sa mission qui est de développer et distribuer l'électricité à toute personne qui le demande dans le territoire où s'exerce le droit exclusif de distribution du Distributeur.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Jean-Olivier Tremblay

Jean-Olivier Tremblay

/amg